



**Municipalité de
Vufflens-le-Château**

Vufflens-le-Château, le 13 janvier 2023

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL GENERAL DE VUFFLENS-LE-CHATEAU

N° 01/04/23

Objet : Demande d'un crédit de CHF 60'000.- pour le remplacement des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires sous la voie du BAM « Au Carolet – Chemin des Vignes »



Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. PREAMBULE

Les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées situés sous la voie du BAM sont anciens et en mauvais état. Les collecteurs sont raccordés, en amont et en aval des voies, dans des chambres mixtes.

La compagnie du MBC (Transports de la région Morges Bière Cossonay SA) a prévu des travaux pour le remplacement total des infrastructures ferroviaires sur le tronçon situé entre la gare de Vufflens-le-Château et le pont de la route du Perreret. Ces travaux nécessitent la fermeture du trafic ferroviaire et auront lieu durant la période des vacances d'été 2023 pour une durée d'environ trois semaines (selon planification du MBC).

Il apparaît opportun d'effectuer le remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées dans le cadre du renouvellement des infrastructures ferroviaires. Ces travaux pourront ainsi être réalisés en fouille ouverte et à moindre coût.

L'AVM (Association intercommunale pour l'alimentation en eau potable du Vallon de la Morges) profitera également d'effectuer le remplacement de leur conduite d'eau potable située sous la voie du MBC.

2. ASPECT TECHNIQUE

2.1 Collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées

Les collecteurs existants sont en béton d'un diamètre de 250 mm. Ils seront remplacés par deux nouvelles conduites en PE (Polyéthylène, haute densité) d'un diamètre de 250 mm enrobé de béton, selon les directives du MBC.

2.2 Chambre de visite en amont et aval

La chambre mixte en aval des collecteurs sera remplacée par la construction de deux nouvelles chambres. Une chambre sera construite sur le réseau communal des eaux claires et l'autre sur le réseau des eaux usées de l'ERM (association intercommunale pour l'Épuration des eaux usées de la Région Morgienne).

Les chambres d'eaux usées et d'eaux claires en amont de la voie du BAM ont déjà été réalisées sur le chemin des Vignes. La chambre mixte encore en service pourra être supprimée après la réalisation des nouveaux collecteurs sous la voie du BAM.

3. COÛT DES TRAVAUX

Le devis estimatif du coût des travaux a été établi par le bureau Chevalier SA, il est basé sur prix de soumission pour les travaux de génie civil et des prix d'expériences pour le solde des prestations.

3.1 Devis estimatif des travaux

Travaux de génie civil	CHF	37'000.00
Curage et contrôle caméra des collecteurs	CHF	2'500.00
Travaux de jardinage (remise en état)	CHF	5'500.00

Sous-total (HT)	CHF	45'000.00
------------------------	------------	------------------

Imprévus et divers 10 %	CHF	4'500.00
-------------------------	-----	----------

Honoraires d'ingénieur civil	CHF	4'500.00
------------------------------	-----	----------

Honoraires géomètre	CHF	1'500.00
---------------------	-----	----------

Sous-total (HT)	CHF	10'500.00
------------------------	------------	------------------

Total coût des travaux, y c. honoraires (HT)	CHF	55'500.00
---	------------	------------------

TVA 7.7%	CHF	4'273.50
----------	-----	----------

Total général des travaux (TTC)	CHF	59'773.50
--	------------	------------------

Total général arrondi (TTC)	CHF	60'000.00
------------------------------------	------------	------------------

4. FINANCEMENT

Le montant de CHF 60'000.- sera financé par les liquidités courantes et sera amorti sur une durée de 30 ans dès le 1^{er} janvier 2024.

Cette réalisation n'entraînera pas de charge d'exploitation supplémentaire.

5. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VUFFLENS-LE-CHATEAU

- vu le préavis n° 01/04/23 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver le projet de remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées sous les voies du MBC « Au Carolet » vers le chemin des Vignes
2. d'accorder un crédit de CHF 60'000.- à la Municipalité pour la réalisation de ces travaux
3. de financer ce crédit par les liquidités courantes
4. de dire que ce montant sera amorti en règle générale sur une durée de 30 ans dès le 1^{er} janvier 2024
5. de prendre note que ces travaux n'entraîneront aucune charge d'exploitation supplémentaire

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 16 janvier 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :


P. Siegwart


M. Champod



Adopté par le Conseil général dans sa séance du 24 avril 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

Le Secrétaire :

P. Stalder

A. Etchegaray